NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

84 N° 8 1962

Radio-message du 11 septembre 1962 (à propos du Concile)

ACTES DU SOUVERAIN PONTIFE

p. 860 - 864

https://www.nrt.be/fr/articles/radio-message-du-11-septembre-1962-a-propos-du-concile-1781

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2026

La préparation spirituelle du Concile

Dans la plupart de ses récentes allocutions, le Souverain Pontife entretient ses auditeurs des buts du Concile et les engage à se préparer, par la prière et la générosité, à un intense renouveau de vie chrétienne.

Plusieurs documents ont eu expressément pour but d'assurer cette préparation spirituelle.

1. Encyclique « Paenitentiam agere » du 1er juillet 1962. — (*A.A.S.*, LIV, 481-491. — *La Doc. cath.*, 1962, col. 961-970).

En la fête du Précieux Sang a été publiée une encyclique sur la nécessité de la pénitence pour assurer le succès du Concile.

Déjà la bulle d'indiction, *Humanae Salutis*, du 25 décembre 1961 [1], demandait aux fidèles d'appuyer leurs prières par la « mortification corporelle volontaire ».

Maintenant que la visite du Seigneur est plus proche, le Pape juge nécessaire de revenir plus longuement et plus explicitement sur le sujet.

Appel à la pénitence dans la Sainte Ecriture

« Si nous interrogeons les Livres saints de l'Ancien et du Nouveau Testament, nous sommes forcés de reconnaître que jamais Dieu n'a voulu — pour nous servir d'un langage humain — se manifester d'une manière solennelle aux mortels, sans les avoir d'abord appelés à la prière et à la pénitence ».

Moïse refuse de remettre au peuple hébreu les tables de la Loi avant que ce peuple n'ait fait pénitence (Ex 32, 6-35 et I Co 10, 7). Les prophètes ne cessent d'exhorter Israël à pleurer devant Dieu ses péchés, qui pourraient l'écarter du dessein providentiel sur lui [2].

L'invitation se fait plus pressante encore dès l'aurore de la Nouvelle Alliance. Le Précurseur ouvre sa prédication par l'appel à la pénitence (Mt 3, 1). Et Jésus, lui-même, inaugure l'œuvre du salut en proclamant : « Convertissez-vous, car le Royaume des cieux est proche » (Mt 4, 17). De ses auditeurs, il exige, avec plus de véhémence que les prophètes, une complète conversion du cœur, afin qu'ainsi soient reconnus sincèrement tous les droits du Dieu Très haut (Lc 17, 21). La pénitence assure la maîtrise des sens et les apaise, car le Royaume des cieux souffre violence (Mt 11, 12).

Pierre dès le jour de la Pentecôte (Ac 2, 28), Paul, notamment dans l'épître aux Romains (p. ex. 14, 17-18), ne parlent pas autrement que le Maître.

Mais il se tromperait gravement celui qui croirait la pénitence nécessaire seulement au début de la conversion. Les chrétiens doivent se vaincre pour repousser

1. *N.R.Th.*, 1962, 181-187.
2. Voir p. ex. Jl 2, 12-13. 17, fréquemment repris dans la liturgie du carême.

les assauts de l'ennemi, pour garder intacte l'innocence de leur baptême, pour recouvrer la grâce perdue.

« Quelqu'un rejette-t-il la Loi de Moïse? Impitoyablement il est mis à mort sur la déposition de deux ou trois témoins. D'un châtiment combien plus grave sera jugé digne, ne pensez-vous pas, celui qui aura foulé aux pieds le Fils de Dieu, tenu pour profane le sang de l'alliance dans lequel il a été sanctifié, et outragé l'Esprit de la grâce?... C'est une chose effroyable de tomber aux mains du Dieu vivant! » (He 10, 28-31).

La pensée et la pratique de l'Eglise

L'Eglise sait que le Seigneur la garde sainte et immaculée dans sa foi, ses sacrements, ses lois et un grand nombre de ses enfants, qui sont sa gloire constante.

Mais elle sait aussi que certains de ses fils ne reproduisent plus en eux l'image du Christ.

« Nous qui avons un cœur de Père, nous ne leur adressons ni des reproches ni des menaces, mais nous leur rappelons les exhortations du Concile de Trente, qui ont si bien restauré la discipline catholique : ... « Nous ne pouvons en aucune façon parvenir à cette nouveauté (de vie dans le Christ) et à cette intégrité par le sacrement de pénitence, sans bien des larmes et bien des efforts de notre part, comme l'exige la justice de Dieu. Si bien que les saints Pères ont eu raison d'appeler la pénitence 'un baptême laborieux [3] ' ».

Venant du Christ, transmis par l'Eglise, il n'est pas étonnant que l'appel à la pénitence retentisse surtout au moment des Conciles œcuméniques.

« Pour n'en citer que trois exemples, voici d'abord ce que disait aux fils de l'Eglise Innocent III, à l'approche du IV[e] Concile du Latran : 'Que le jeûne et l'aumône se joignent à la prière, afin que celle-ci en reçoive comme des ailes pour parvenir plus aisément et plus vite aux oreilles de Dieu, et qu'Il daigne nous exaucer au temps opportun [4] '. Grégoire X, dans une lettre adressée à *tous ses prélats et chapelains*, prescrivit qu'avant l'ouverture du II[e] Concile de Lyon, ils observassent, trois jours durant, un jeûne d'indiction [5]. Enfin Pie IX incita tous les fidèles à se préparer dignement et joyeusement au Concile du Vatican, en se purifiant de toute faute et de toute dette : 'Parce que c'est chose manifeste que les prières des hommes sont plus agréables à Dieu, s'ils s'approchent de lui le cœur pur, c'est-à-dire exempt de toute souillure [6] ' ».

Suggestions pour la préparation du Concile du Vatican II

Le Pape exprime alors son ardent désir que les catholiques, tant clercs que laïques, se préparent au prochain Concile par la prière, la rectitude de vie, l'exercice de la pénitence chrétienne. Selon la promesse du Sauveur (Mt 18, 21), plus cette prière sera publique et collective, plus elle touchera le cœur de Dieu.

« Nous vous exhortons à l'approche immédiate de la célébration du Concile œcuménique, de faire faire dans les paroisses de vos diocèses une neuvaine solennelle de prières au Saint-Esprit, pour demander l'abondance des lumières et des

3. Conc. Trid., Sess. XIV, *doctrina de Sacramento Paenitentiae*, cap. 2; cfr S. Greg. Naz., *Orat.*, 39, 17; *P.G.*, 36, 356; S. Ioan. Dam., *De fide orthod.*, 4, 9; *P.G.*, 94, 11, 24.

4. *Epist. ad Concil. Later. IV spectantes*, Epist. 28 ad fideles per Moguntinas provincias constitutos, dans Mansi, *Amplissimi Coll. Concil.*, 22, Paris et Leipzig, 1903, col. 959.

5. Cfr Mansi, *op. cit.*, 24, col. 62.

6. Cfr *Act. et Decr. Sacr. Concil. Recent., Coll. Lac., VII*, Fribourg-en-Br., 1890, col. 10.

secours d'En-haut en faveur des Pères qui participeront au Concile. A ce propos, Nous voulons ouvrir les trésors de l'Eglise et accordons à tous ceux qui prendront part à cette neuvaine l'indulgence plénière aux conditions habituelles.

» Il sera très bon également de prévoir dans tous les diocèses une cérémonie publique d'expiation; en y joignant des prédications adaptées, on fera en sorte que le peuple chrétien se sente porté à poser avec plus d'ardeur des œuvres de miséricorde et de pénitence, et à demander au Dieu tout-puissant et miséricordieux la grâce de cette rénovation de la vie chrétienne qui compte parmi les objectifs majeurs du prochain Concile ».

Pénitence intérieure et extérieure

L'encyclique propose ensuite des manières de faire pénitence. Avant tout est requis le mouvement de l'âme détestant les fautes commises et désirant les expier : confession, participation au sacrifice eucharistique, communion, autant de manières d'assurer l'esprit de pénitence chez les fidèles qui participeront à la neuvaine au Saint-Esprit.

Les actes extérieurs de pénitence soumettent le corps à l'emprise de la raison et de la foi et expient nos fautes et celles d'autrui.

Cette forme de pénitence doit s'exercer d'abord par l'acceptation de toutes les souffrances de la vie et de toutes les difficultés qui surgissent dans l'accomplissement de nos tâches, dans le travail quotidien, dans la pratique des vertus chrétiennes.

Mais il faut aussi offrir à Dieu des mortifications volontaires. Il convient en effet « que le Christ ayant souffert dans sa chair, nous aussi nous nous armions de la même pensée » (cfr I P 4, 1). A quoi peut nous amener l'exemple de tant de saints qui ont illustré l'Eglise par leur esprit de pénitence volontaire.

Le Concile a pour but que l'œuvre rédemptrice accomplie par le Christ dans le don de lui-même — *oblatus quia ipse voluit* (Is 53, 7) — profite largement au plus grand nombre possible d'âmes.

« Puisque chacun de nous peut dire avec l'Apôtre Paul : 'Je trouve ma joie dans les souffrances que j'endure pour vous, et je complète en ma chair ce qui manque aux épreuves du Christ pour son Corps, qui est l'Eglise' (Col 1, 24), saisissons d'un cœur joyeux et généreux les occasions d'offrir à Dieu nos difficultés et nos souffrances en vue de *la construction du Corps du Christ* (Ep 4, 12), qui est l'Eglise ».

Trop d'hommes, au lieu de se renoncer selon la doctrine de Jésus (Lc 9, 23), recherchent sans mesure les plaisirs terrestres et énervent ainsi les forces de leur âme. Il faut réagir afin d'assurer au lendemain du Concile une nouvelle splendeur aux réalités chrétiennes.

Les fruits attendus d'expansion et d'affermissement du Royaume dépendront « en grande partie de la disposition d'âme de ceux que le Concile s'efforcera d'enflammer d'ardeur pour la vérité, pour la vertu, pour le culte public et privé de Dieu, pour la discipline des mœurs, pour le zèle à étendre plus loin les frontières de l'Eglise.

» C'est pourquoi, Nous et vous, Vénérables Frères, en tête, que tous les chrétiens — en premier lieu les prêtres, les hommes et les femmes consacrés à Dieu, les enfants, les malades, les affligés — que tous les chrétiens s'unissent dans la prière et la pénitence; qu'ils demandent à Dieu l'abondance de sa lumière et de ses secours, qui nous seront si nécessaires en ces jours ».

2. Lettre du 2 juillet 1962 aux religieuses du monde entier. — (*A.A.S.*, LIV, 1962, 503-517. — *La Doc. Cath.*, 1962, col. 969-976).

En la fête de la Visitation de la Sainte Vierge, le Saint-Père a adressé une lettre spéciale à toutes les femmes consacrées du monde, moniales, sœurs, membres d'Instituts séculiers, pour leur dire ce que l'Eglise attendait d'elles à l'occasion du Concile.

« Afin que la vie consacrée à Dieu corresponde toujours mieux aux désirs du divin Cœur, il est nécessaire qu'elle soit en vérité : une vie de prière, une vie d'exemple, une vie d'apostolat ».

Vie de prière.

Le Pape attache manifestement une grande importance à la vie de prière et de pénitence des contemplatifs [1]. Puisque la vie intérieure est le fondement et l'âme de tout apostolat, il invite aussi les Religieuses qui s'appliquent aux œuvres de miséricorde et les membres des Instituts séculiers féminins à chercher dans le recours à Dieu lumière, force, fécondité pour ces travaux.

« Vous toutes, consacrées à la vie contemplative ou à la vie active, comprenez cette expression : « *Vie de prière* ». Il ne s'agit pas d'une répétition mécanique de formules, mais du moyen irremplaçable permettant d'entrer dans l'intimité du Seigneur, de mieux comprendre la dignité de filles de Dieu, d'épouses de l'Esprit Saint, le *dulcis hospes animae*, qui parle à qui écoute dans le recueillement.

» Que votre prière s'alimente aux sources d'une connaissance approfondie des Saintes Ecritures, spécialement du Nouveau Testament, et puis de la Liturgie et de l'enseignement de l'Eglise dans toute sa plénitude. Que la Sainte Messe soit le centre de votre journée, en sorte que toutes vos actions convergent vers elle comme préparation ou comme action de grâces; que la Sainte Communion soit pour vous la nourriture quotidienne qui vous soutienne, vous réconforte et vous fortifie ».

Le Souverain Pontife recommande spécialement aux âmes consacrées la triple dévotion qui lui est chère : « Le Nom, le Cœur, le Sang de Jésus, voilà l'aliment substantiel pour une solide vie de piété ».

Vie d'exemple.

« La pratique des Conseils évangéliques est la voie royale de la sanctification chrétienne [2] ».

Tour à tour, les exemples et la doctrine de Notre-Seigneur sont évoqués pour montrer le sens et la valeur de la pauvreté évangélique, de la chasteté angélique, de l'esprit d'obéissance.

Pour ces différents points, le Pape met les âmes consacrées en garde contre les tentations propres à notre époque. Il semble résumer toute l'ascèse des conseils évangéliques lorsqu'il dit en parlant de l'obéissance : « Nous vous exhortons à vivre toutes selon l'esprit de cette vertu, qui se nourrit d'humilité profonde, d'absolu désintéressement, de complet détachement ».

---

1. Pour en être convaincu, qu'on lise, outre la lettre du 2 juillet, celle qu'il adressait le 16 juillet au cardinal Cento désigné comme Légat pontifical aux fêtes du IV[e] Centenaire de l'érection du premier monastère de la Réforme thérésienne à Avila (*L'Oss. Rom.*, 24 août 1962). Voir aussi le discours du 1[er] septembre aux membres du Chapitre Général des Cisterciens Réformés (*L'Oss. Rom.*, 3-4 sept. 1962).

2. Enc. *Sacerdotii Nostri primordia*, *A.A.S.*, 1959, 550-551.

Vie d'apostolat.

« Aucune âme se consacrant au Seigneur n'est dispensée du sublime devoir de continuer la mission salvatrice du divin Rédempteur ».

Des moniales, l'Eglise attend beaucoup. Elle l'a montré en proclamant sainte Thérèse de l'Enfant Jésus co-patronne des Missions : « Oui. Vous devez être spirituellement présentes à tous les besoins de l'Eglise militante. Aucun malheur, aucun deuil, aucune calamité ne doit vous trouver étrangères; aucune découverte scientifique, aucun congrès culturel, aucune réunion sociale et politique ne doit éveiller en vous l'idée qu'il s'agit là de « choses qui ne nous concernent pas »... Que les âmes du purgatoire bénéficient de vos suffrages afin que soit hâtée pour elles la vision bienheureuse ».

Quant aux Sœurs de vie active, elles doivent unir au devoir primordial de la prière celui du travail apostolique, qui oriente le monde vers l'esprit de l'Evangile. Pour cela, elles s'appliqueront vaillamment à la préparation professionnelle absolument requise. Elles auront — et les moniales aussi d'ailleurs — l'attention éveillée sur toutes les nécessités des pays neufs.

« Les âmes consacrées, dans les Instituts séculiers, savent aussi combien leur activité est appréciée et encouragée, afin qu'elles contribuent à la pénétration de l'Evangile dans toutes les manifestations du monde moderne.

» Dans les postes de responsabilité plus marquée, auxquels certaines d'entre vous pourraient parvenir, il est bon qu'elles s'y fassent apprécier par leur compétence, leur sens des responsabilités, en même temps que par ces vertus que la grâce sublime, empêchant ainsi que l'emporte celui qui s'appuie presque exclusivement sur l'habileté humaine et la puissance des moyens économiques, scientifiques et techniques. « *Nos autem in nomine Domini Dei nostri fortes sumus* ».

» Que l'esprit de la Pentecôte plane sur vos Familles élues, les réunissent dans cette fusion des âmes que connut le Cénacle où, avec la Mère de Dieu et les Apôtres, étaient présentes quelques pieuses femmes. »

Le Règlement du Concile. — (Motu proprio du 6 août 1962. — *L'Oss. Rom.* du 6 septembre 1962).

Le Motu proprio *Appropinquante Concilio*, daté de la fête de la Transfiguration de N.S.J.C., promulgue le Règlement du Concile. Le Pape exprime tout d'abord sa joie de la proximité de l'événement. Il remercie Dieu, qui lui a inspiré l'idée de réunir ce Concile et qui en a guidé la préparation de manière très sensible. Et ceci lui donne une ferme confiance pour la suite de l'entreprise.

Les fruits que l'Eglise attend du Concile, pour tous ses fils et même pour ceux qui ne lui appartiennent pas, ce sont la lumière de la vérité et l'ardeur de la charité, si efficaces pour obtenir et conserver l'unité et la paix dans le monde. En fait, c'est la mission même que le Christ a confiée à ses disciples d'enseigner, de sanctifier, de gouverner que les successeurs de ses Apôtres entendent remplir : Allez, enseignez toutes les Nations... (Mt 28, 19).

Il faut enseigner aux hommes ce qu'ils doivent croire et faire; leur donner une connaissance toujours meilleure de la nature de l'Eglise, de sa tâche et de ses buts. La connaissant mieux, ils l'aimeront davantage et seront plus enclins à accueillir sa discipline et les moyens de salut qu'elle leur offre.

Les grandes réalisations actuelles de la science et de la technique, qui accroissent le domaine de l'homme sur la nature, en même temps qu'elles l'invitent à la contemplation de la sagesse divine, devraient le stimuler au progrès moral et spirituel auquel sa nature même le pousse.

Jamais Concile n'aura groupé des membres aussi nombreux et aussi divers. Si

c'est là une cause de grande joie, c'est aussi matière à légitime souci. « Il apparaît en effet très difficile de faire bon usage de l'immense quantité des avis recueillis, d'entendre tant d'orateurs, de peser mûrement les vœux et les souhaits de tous, de rendre effectives les décisions prises ». Mais on est réconforté cependant à la pensée que ce sont des Frères dans le Christ qui se réunissent et qu'ils seront guidés tous par un seul et même Esprit (cfr I Co 12, 16). Ainsi apparaît la raison d'être de la prière à Dieu par le Christ Jésus, notre Médiateur, par la Bienheureuse Vierge Marie et saint Joseph, sous le patronage desquels le Concile a été mis. De là aussi, la nécessité d'un Règlement adapté, « afin que tout se passe comme il convient et dans l'ordre » (I Co 14, 40). Le Motu proprio s'achève par la promulgation officielle de ce Règlement.

* * *

Le Règlement du Concile est divisé en trois parties, subdivisées elles-mêmes en 24 chapitres et 70 articles. La première partie traite des personnes qui interviennent au Concile; la seconde décrit les modalités à observer; la troisième le déroulement des travaux. En groupant les renseignements fournis à ce triple point de vue, on entrevoit les grandes lignes du fonctionnement du Concile.

Au sommet, *les Séances publiques* : précédées et accompagnées de cérémonies liturgiques spéciales, elles seront présidées par le Pape. Les Pères — en chape et mitre, s'ils sont évêques, abbés ou prélats — exprimeront leur vote, *placet* ou *non placet*, sur le texte définitif des décrets et des canons lus par le Secrétaire général.

Si le Souverain Pontife approuve à son tour ces décrets et canons, il prononce la formule suivante : *Decreta et Canones modo examinata placuerunt Patribus, nemine dissentiente (vel, tot numero exceptis). Nosque sacro approbante Concilio, illa ita decernimus, statuimus atque sancimus ut lecta sunt.*

Dans les *Congrégations générales*, qui sont les séances de travail proprement dit, les textes présentés par un rapporteur, désigné par le Président de la Commission intéressée, sont examinés et discutés de manière à arriver à la formulation définitive sur laquelle le vote se fait dans les séances publiques. Les Pères, qui désirent prendre la parole, en font la demande au Président, par l'intermédiaire du Secrétaire général. Ils exposent clairement, sans dépasser dix minutes, si possible, leur avis et remettent par écrit le texte éventuel des amendements désirés. Après réponse du Rapporteur, la Congrégation générale exprime son avis sur la proposition d'amendement. Si celle-ci est approuvée, le projet retourne en Commission où il est modifié. Il sera présenté une seconde fois dans sa nouvelle rédaction et retouché encore s'il y a lieu. Le vote ici se fait par une triple formule : *placet, non placet, placet iuxta modum.* Dans ce dernier cas, le Père doit indiquer le motif de ses réserves et des modifications qu'il souhaite. Les Congrégations générales seront présidées, au nom et avec l'autorité du Pape même, par un des dix cardinaux dont le Saint-Père a formé le *Conseil de Présidence*. Ce sont les Cardinaux Tisserant, Liénart, Tappouni, Gilroy, Spellman, Pla y Daniel, Frings, Ruffini, Caggiano, Alfrink.

Un calendrier précis des Congrégations générales est communiqué aux Pères. Les travaux commenceront chaque jour par la célébration du Saint Sacrifice et la prière *Adsumus*; ils s'achèveront par la prière *Agimus*.

Les *Commissions conciliaires*, qui elles ne se tiendront pas à la Basilique Vaticane, mais dans des locaux voisins, ont pour mission de préparer et retoucher les textes selon les vœux émis dans les Congrégations générales. Ces dix Commissions correspondent aux dix Commissions préparatoires, avec cette différence que l'ancien Secrétariat pour la presse et les spectacles a été adjoint à la Commission des laïcs. Les Présidents de ces Commissions, nommés par le Pape, sont les

mêmes que ceux des Commissions préparatoires correspondantes (cfr *N.R.Th.*, 1960, pp. 748-749) ; ils seront aidés par un ou deux vice-présidents qu'ils auront choisis parmi les vingt-quatre membres de la Commission dont huit seront désignés par le Pape et seize élus par les Pères du Concile.

Le Secrétaire de la Commission est choisi par le Président parmi les théologiens, les canonistes, les experts du Concile. Tous ceux-ci, désignés par le Pape, participent aux Congrégations générales, où ils ne peuvent cependant intervenir que s'ils sont interrogés.

Les Pères du Concile peuvent faire appel aux conseils de théologiens, canonistes, experts privés, qui toutefois ne pourront participer ni aux Congrégations générales, ni aux réunions des Commissions et seront tenus par le secret.

Le dépouillement des bulletins de vote dans les Séances publiques et les Congrégations générales se fait par système mécanographique, sauf disposition contraire du Président dans un cas déterminé.

Dans tous les scrutins des Séances publiques, des Congrégations générales, des Commissions conciliaires, les deux tiers des suffrages sont requis, sauf disposition contraire du Souverain Pontife.

Pour achever la nomenclature des organes principaux du Concile il faut noter la constitution d'un *Secrétariat pour les questions extraordinaires*. Il aura comme tâche d'examiner les nouvelles suggestions particulièrement importantes proposées par les Pères du Concile et d'en référer au Souverain Pontife. Ce Secrétariat, présidé par le cardinal A. G. Cicognani, Secrétaire d'Etat, est composé des cardinaux Siri, Montini, Confalonieri, Doepfner, Meyer et Suenens. Son secrétaire est le Secrétaire général du Concile, S. Exc. Mgr Pericle Felici.

Un *Tribunal administratif*, présidé par le cardinal F. Roberti et composé de dix membres, aura éventuellement à résoudre les questions disciplinaires qui surgiraient.

Le Secrétariat général voit sa tâche répartie en quatre offices :

L'Office des Cérémonies sacrées, qui comprend le Préfet et les Maîtres de cérémonies, ainsi que les employés qui assigneront les places.

L'Office des actes juridiques, composé des notaires, des promoteurs, des scrutateurs.

L'Office de l'enregistrement et de la conservation des actes, où interviennent les secrétaires-archivistes, les lecteurs, les interprètes, les traducteurs, les sténographes.

L'Office des instruments techniques d'enregistrement, de votes, etc.

Le Concile aura aussi ses deux *Gardiens* ou *Custodes* désignés par le Pape.

Restent en fonction, comme dans la période préparatoire, *le Secrétariat pour l'Union des chrétiens, la Commission technique d'organisation, le Secrétariat administratif*, dont les tâches d'ailleurs se poursuivent actuellement.

Un chapitre spécial du Règlement traite des *Observateurs* envoyés par les Eglises chrétiennes séparées. Ils participeront — sans intervenir, ni voter — aux Séances publiques et aux Congrégations générales, sauf disposition contraire du Conseil de Présidence dans des cas particuliers. Ils n'assistent pas aux réunions des Commissions conciliaires, sans le consentement de l'autorité compétente. Ils peuvent en référer à leurs Communautés sur les travaux du Concile, mais en dehors de cela sont tenus au secret. Le Secrétariat pour l'Union est l'organe officiel du Concile pour les contacts nécessaires avec les observateurs.

Le latin est la seule langue à employer dans les Séances publiques, les Congrégations générales, le Tribunal administratif et tous les actes du Concile. Des lecteurs, traducteurs et interprètes sont à la disposition des Pères pour leur faciliter l'usage du latin. Dans les Commissions conciliaires, on peut faire usage aussi des langues modernes, moyennant traduction immédiate en latin.

Conformément au c. 225, les Pères ne peuvent quitter Rome avant la fin des

travaux que pour un motif urgent et avec permission du Président; même pour s'absenter d'une Séance publique et d'une Congrégation générale, il faut avertir le Conseil de présidence, par le moyen du Secrétaire général.

E. B.

Radio-message du 11 septembre 1962. — (*L'Oss. Rom.*, 13 sept. 1962).

Le Souverain Pontife, à un mois de distance de l'ouverture du Concile, a voulu en présenter lui-même au monde le vrai visage.

Au soir du 11 septembre, au cours de ces jours de retraite qu'il consacrait à sa préparation personnelle au Concile, S.S. Jean XXIII a donné une vue d'ensemble de l'œuvre que l'Eglise veut accomplir dans les mois qui viennent. Cette œuvre peut se résumer dans l'exclamation joyeuse de la liturgie pascale : *Lumen Christi! Deo gratias!* C'est la lumière même de l'Evangile, projetée à nouveau sur le monde, que les hommes sont invités à accueillir dans la joie et la reconnaissance.

Le Pape n'hésite pas à appliquer aux jours que l'Eglise vit actuellement, après trois ans de préparation vaste, profonde et prudente, ces paroles de Jésus, qui, tout en visant la consommation des temps, sont de nature à soutenir la générosité à certaines grandes heures de l'histoire de l'Eglise : « Relevez la tête, car votre délivrance approche » (Lc 21, 28).

Le Concile, rencontre du Christ ressuscité[1]

Sous le rapport de sa préparation spirituelle, le Concile œcuménique, à quelques semaines de son inauguration, peut s'appliquer, semble-t-il, l'invitation du Seigneur : « Voyez tous les arbres, quand déjà ils ont des bourgeons, vous vous rendez compte de vous-mêmes que l'été approche, de même, quand vous verrez ces choses se produire, sachez que le Règne de Dieu est proche » (Lc 21, 30-31).

Ce mot « Règne de Dieu » donne aux travaux du Concile une expression ample et précise. « *Regnum Dei* », cela signifie et c'est en réalité l'Eglise du Christ : une, sainte, catholique, apostolique, l'Eglise telle que Jésus, le Verbe de Dieu fait homme, l'a fondée, telle qu'il l'a conservée depuis vingt siècles, de même qu'aujourd'hui encore il la vivifie par sa présence et par sa grâce. Pour elle il renouvelle constamment les prodiges qui, depuis l'antiquité, à travers des époques parfois bien rudes, l'ont fait aller de sommet en sommet, lui ont fait franchir l'une après l'autre toutes les passes, multipliant les victoires de l'Esprit, victoires de la vérité sur l'erreur, du bien sur le mal, de l'amour et de la paix sur les divisions et les oppositions.

Les termes de la contradiction, le bien et le mal, subsistent et subsisteront à l'avenir, parce que l'homme, avec son libre arbitre, gardera toujours la faculté de s'exprimer et la possibilité de se perdre. Mais au Christ et à son Eglise est réservée la victoire finale et éternelle en chaque âme élue et dans les élus de tous les peuples.

Ici se présente fort heureusement à l'esprit le symbolisme du cierge pascal. A l'invitation de la liturgie, on entend résonner son nom : « *Lumen Christi* ». L'Eglise de Jésus, de tous les points de la terre, répond « *Deo gratias* ». « *Deo gratias* », c'est-à-dire : oui, lumière du Christ, lumière de l'Eglise, lumière des nations.

1. Nous empruntons les sous-titres et la traduction à *La Croix* du 13 sept. 1962.

Que peut être un Concile, sinon le renouvellement de cette rencontre du visage de Jésus ressuscité, roi glorieux et immortel, rayonnant à travers toute l'Eglise, pour sauver, réjouir et illuminer les nations humaines?

C'est à la lumière de cette apparition qu'on reprend bien à propos le mot du psaume antique : « Fais lever sur nous la lumière de ta face, Seigneur! Tu as mis la joie dans mon cœur » (Ps 4, 7-8).

Le Concile, joie pour l'Eglise universelle

Une véritable joie pour l'Eglise universelle du Christ : voilà ce que veut être le nouveau Concile œcuménique.

La raison d'être qu'on lui reconnaît en saluant son annonce, en le préparant, en l'attendant, c'est de continuer, mieux : de reprendre avec plus de force la réponse du monde entier, du monde moderne, au testament que le Seigneur, les mains étendues vers les extrémités du monde, formula en ces mots empreints de solennité divine : « Allez donc! De toutes les nations faites des disciples, les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, leur apprenant à observer tous les commandements que je vous ai donnés » (Mt 28, 19-20).

L'Eglise veut être cherchée telle qu'elle est, dans sa structure intime — et ainsi on parle de vitalité *ad intra* — présentant, à ses propres enfants tout d'abord, les trésors de foi éclairante et de grâce sanctificatrice qui prennent leur source en ces ultimes paroles du Seigneur. Celles-ci expriment le devoir primordial de l'Eglise, ses titres de service et d'honneur : vivifier, enseigner, prier.

Le Concile, réponse de l'Eglise aux problèmes du monde moderne

Considérons aussi l'Eglise sous le rapport de la vitalité *ad extra* : l'Eglise, en face des exigences et des nécessités des peuples, que les changements de l'histoire tournent plutôt vers l'estime et la jouissance des biens de la terre. De ce côté, l'Eglise se sent obligée de faire honneur à ses responsabilités par son enseignement, en apprenant aux hommes à *« passer par les biens temporels de manière à ne point perdre les éternels »*.

Ce sens des responsabilités, cette conscience de leurs devoirs manifestée par les chrétiens appelés à vivre en hommes parmi les hommes, en chrétiens parmi les chrétiens, entraîneront par la force de l'exemple beaucoup d'autres hommes, non encore chrétiens, à le devenir.

Telle est la voie qui mène à cette activité de l'Eglise, activité qu'on appelle extérieure, mais qui est tout apostolique, et qui donne efficacité et rayonnement au mot de Jésus : apprendre aux hommes à observer tous mes commandements.

Vraiment, le monde a besoin du Christ et c'est l'Eglise qui doit apporter le Christ au monde.

Le monde a ses problèmes. Bien des fois, il leur cherche avec angoisse une solution.

Il va de soi qu'une préoccupation anxieuse de les résoudre à temps, mais aussi d'une façon correcte, peut créer un obstacle à la diffusion de la vérité dans son intégrité et de la grâce qui sanctifie.

L'homme cherche l'amour d'une famille autour du foyer domestique, le pain quotidien pour lui et ceux qui le touchent de plus près, son épouse et ses enfants. Il sent en lui le désir et le devoir de vivre en paix au sein de sa communauté nationale comme avec le reste du monde. Il est sensible aux attraits du spirituel, qui l'invitent à s'instruire et à s'élever. Jaloux de sa liberté, il est prêt à accepter les limitations légitimes à imposer à celle-ci pour mieux respecter ses obligations sociales.

Rien n'est étranger à l'Eglise

Toujours, l'Eglise a pris à cœur ces problèmes si graves. Elle en a fait l'objet d'une étude attentive, et le Concile œcuménique pourra proposer, en un langage clair, les solutions que réclame la dignité de l'homme et de sa vocation chrétienne.

En voici quelques-uns. L'égalité fondamentale de tous les peuples dans l'exercice des droits et des devoirs envers la famille entière des nations, la sauvegarde du caractère sacré du mariage, qui requiert des époux un amour conscient et généreux de leur responsabilité, de là une vue de l'aspect religieux et moral de la mission procréatrice, dans le cadre des responsabilités sociales les plus vastes, dans le temps et pour l'éternité.

Les doctrines qui prônent l'indifférentisme religieux ou qui nient Dieu et l'ordre surnaturel, les doctrines qui ignorent le rôle de la providence dans l'histoire et qui exaltent inconsidérément la personnalité de l'homme individuel au risque de le soustraire à des obligations sociales, c'est de l'Eglise qu'elles doivent entendre la parole courageuse et généreuse qui déjà a été formulée dans l'importante encyclique *Mater et Magistra*, où fut reprise la pensée mûrie par le christianisme au long de son histoire deux fois millénaire.

L'Eglise de tous, particulièrement celle des pauvres

Un autre point lumineux. En face des pays sous-développés l'Eglise se présente — et elle veut l'être — comme l'Eglise de tous et particulièrement l'Eglise des pauvres.

Toute espèce d'infraction aux cinquième et sixième commandements du décalogue sacré, le dédain des obligations nées du septième commandement, les misères de la vie sociale qui crient vengeance au ciel : toutes ces violations de l'ordre doivent être clairement dénoncées et blâmées. C'est le devoir de tout homme, c'est le devoir pressant du chrétien, d'apprécier son superflu en tenant compte des besoins d'autrui, et de veiller soigneusement à ce que l'exploitation et la distribution des ressources de la création soient subordonnées aux intérêts de tous.

Il s'agit là de répandre le sens social et communautaire qui est immanent au christianisme authentique, et tout cela sera affirmé avec vigueur.

L'Eglise et l'Etat : la liberté religieuse ne se réduit pas à la liberté de culte

Que dire des rapports entre Eglise et société civile? Nous avons affaire à un monde politique nouveau. Un des droits fondamentaux à quoi l'Eglise ne peut renoncer, c'est la liberté religieuse, laquelle ne se réduit pas à la liberté du culte.

Cette liberté, l'Eglise la revendique, elle fait de ce droit l'objet de son enseignement. Pour cette liberté, elle souffre, en maints pays, des épreuves angoissantes.

L'Eglise ne peut renoncer à cette liberté, car celle-ci est liée par la nature des choses au service que l'Eglise est tenue de remplir. Ce service ne s'ajoute pas comme un correctif ou un complément à ce que d'autres institutions ont pour tâche d'accomplir ou dont elles s'arrogent le monopole.

C'est un élément essentiel et irremplaçable du dessein formé par la Providence pour guider l'homme dans le chemin de la vérité. Vérité et liberté sont les pierres de base sur lesquelles s'édifie la civilisation humaine.

L'Eglise déteste la guerre

Le Concile œcuménique va se réunir dix-sept ans après la fin de la seconde guerre mondiale. Pour la première fois dans l'histoire, les Pères du Concile appartiendront effectivement à tous les peuples, à toutes les nations. Chacun apportera le concours de son intelligence et de son expérience au traitement et aux

soins requis par les blessures des deux conflits. Leurs cicatrices ont profondément modifié la physionomie de tous les pays.

Les mères et les pères de famille détestent la guerre. L'Eglise, mère de tous sans distinction, élèvera une fois encore l'appel qui monte du fond des siècles, de Bethléem et puis du Calvaire, pour se répandre en impérieuse adjuration en faveur de la paix : paix qui prévient les conflits armés, paix qui doit avoir dans le cœur de chaque homme ses racines et sa garantie.

Il est naturel que le Concile, dans son œuvre de construction doctrinale et dans l'action pastorale qu'il doit promouvoir, tienne à exprimer l'aspiration des peuples qui veulent avancer dans la voie marquée à chacun par la Providence, pour concourir, dans le triomphe de la paix, à rendre pour tous l'existence terrestre plus noble, plus juste, plus riche de mérites.

Les évêques, bergers du troupeau du Christ en toutes les nations qui existent sous le ciel, rappelleront la notion de paix, non seulement en sa formulation négative, comme proscription des luttes armées, mais davantage selon ses exigences positives. Celles-ci réclament de tout homme connaissance et observation constante de ses devoirs personnels, respect de la hiérarchie et de l'harmonie des valeurs, service des valeurs spirituelles qui doivent être accessibles à tous, possession et emploi des énergies de la nature et de la technique aux seules fins d'élévation du niveau de vie spirituelle et économique des nations.

Harmonie des rapports, coordination, intégration sont des objectifs très nobles, qu'on entend proposer dans les rencontres internationales et qui ne laissent pas d'apporter espoir et encouragement.

Le Concile, école de fraternité et d'amour

Le Concile voudra exalter, et de façon plus sacrée encore et solennelle, les applications les plus profondes de la fraternité et de l'amour. Ce sont des exigences de la nature humaine et elles s'imposent au chrétien comme règle des relations entre individus et entre peuples.

O mystère de la divine Providence, par lequel la célébration imminente du second Concile œcuménique du Vatican met en relief une fois de plus et exalte le mandat de service et d'autorité d'ordre spirituel assigné à ce siège apostolique, élevé au-dessus du destin de l'humanité entière.

A juste titre, Prudence, le poète de l'antiquité chrétienne, célébrait en son temps le triomphe du Dieu rédempteur fixant à Rome le centre de l'histoire nouvelle de l'univers, de l'ère nouvelle placée sous l'inspiration et le nom du Christ.

Une chaîne d'amour autour du monde

Au cours de la préparation de ce Concile on a pu faire une constatation. Les anneaux de cette précieuse chaîne de charité que la grâce du Christ, dès les premiers siècles de l'ère chrétienne, avait soudés autour des pays de l'Europe et du monde alors connu et qui les liait en une parfaite unité catholique, ces anneaux que dans la suite diverses circonstances parurent relâcher et qui furent effectivement brisés, maintenant ils retiennent l'attention de quiconque n'est point insensible aux aspirations éveillées en divers endroits par le projet du Concile, au souhait anxieux d'un rassemblement fraternel dans les bras de la mère commune de toujours, notre mère l'Eglise sainte et universelle. C'est un motif de satisfaction sereine et cela dépasse l'étincelle qui brillait dès les débuts de la préparation de cette rencontre mondiale.

O beauté de l'invocation liturgique : « Daignez accorder à tout le peuple chrétien la paix et l'unité ». O joie débordante des cœurs à la lecture du chapitre 17 de saint Jean : « Que tous soient un » : un en pensée, en paroles, en œuvres.

Le vieux poète, chantre de la geste glorieuse du christianisme, revenant au

thème du branle donné par l'Eglise à la coopération universelle dans la justice et l'entente fraternelle de toutes les nations, aime à rappeler avec force à tous les enfants de l'Eglise, qu'à Rome sont toujours en attente les deux princes de l'apostolat, Pierre et Paul. Ce dernier, l'instrument de choix réservé pour l'annonce de l'Evangile à ceux qui ne l'ont pas encore reçu; le premier, saint Pierre, qui depuis vingt siècles occupe la première des chaires, ouvrant et fermant les portes du ciel, — ouvrant les portes, oui, comprenez-le, chers fils et filles, dans la vie présente et pour l'éternité.

Le poète, en sa langue alerte, s'adresse aux idoles païennes : « Cédez la place. Laissez au peuple du Christ une liberté parfaite. C'est Paul qui vous chasse. C'est le sang de Pierre et de Paul qui crie contre vous ».

Prière individuelle et collective

En termes plus doux, l'humble successeur de Pierre et de Paul dans le gouvernement et l'apostolat de l'Eglise catholique, à l'approche de la réunion conciliaire, aime à s'adresser à tous ses enfants de la terre entière, de l'Orient et de l'Occident, à ses enfants de tous les rites et de toutes les langues, en se servant de la prière du 12e dimanche après la Pentecôte. On ne pourrait trouver des expressions plus heureuses et qui rendent de plus belle façon la note de préparation individuelle et collective et de supplication pour le succès du Concile œcuménique.

Tous, dans le monde entier, répétons-les et faisons-les redire avec insistance en ces semaines du 11 septembre au 11 octobre, date d'ouverture de la grande assemblée conciliaire. Ces mots semblent venir du ciel. Ils donnent le ton au chœur du Pape et des évêques, du clergé et du peuple. Un chant unique s'élève, puissant, harmonieux, prenant : « *Lumen Christi, Deo gratias* ». Cette lumière resplendit et resplendira à travers les siècles. Oui : lumière du Christ, Eglise du Christ, lumière des nations.

« Dieu tout-puissant et miséricordieux, c'est votre grâce qui donne à vos fidèles de vous servir comme il convient et avec joie. Accordez-nous de marcher d'un pas dégagé et sans jamais trébucher vers l'accomplissement de vos promesses. Nous vous en supplions, de tous les points de la terre et du ciel, par les mérites du Christ Jésus, Maître et Sauveur de tous. Amen, amen ».